

## Conseil municipal du 13 mai 2019

### Vers une ville libérée des perturbateurs endocriniens

3-(16013). HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Adhésion à la Charte des Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens et adoption des objectifs du plan d'action de la Ville de Grenoble 2019-2022.

La Ville de Grenoble adhère à la Charte des Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens. Cette Charte, portée par le «Réseau Environnement Santé », créé en 2009 et regroupent médecins, chercheurs, scientifiques, associations ... Elle a déjà été signée par près de 200 communes, dont Paris, Strasbourg et Toulouse, ainsi que des Régions, Départements et Intercommunalités.

Selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les perturbateurs endocriniens sont « des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ses descendants ». L'OMS et le Programme des Nations Unies

pour l'Environnement considèrent les perturbateurs endocriniens (PE) comme une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution. Or la réglementation européenne n'apporte pas de solution suffisante permettant de protéger la santé de la population. C'est pourquoi il est d'autant plus important pour les villes d'agir au niveau local et de prendre les mesures pour limiter l'exposition des habitants.

Cette adhésion s'accompagne de la mise en place d'un plan d'action pluriannuel pour les années 2019-2022, qui vise à :

1/ Interdire l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances CMR) sur notre territoire en accompagnant les particuliers, les propriétaires de zones et d'établissements privés désirant appliquer ces dispositions.

2/ Réduire l'exposition aux PE dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant l'usage de contenants et de matériels pour cuisiner, chauffer et servir comportant des PE.

3/ Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels de la ville et du CCAS, des professionnels de la petite

enfance, des acteurs économiques de l'enjeu des PE  
4/ Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité interdisant les PE dans les contrats et les achats publics.

5/ Limiter l'exposition aux PE dans les 1000 premiers jours de l'enfant dans les établissements gérés par la ville et le CCAS



Mondane Jactat, Adjointe à la Santé, déclare : « La Ville de Grenoble renforce ses engagements pour protéger les Grenobloises et Grenoblois des perturbateurs endocriniens, responsables de l'explosion de nombreuses maladies chroniques non infectieuses.

La Ville a déjà supprimé l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces verts et les cimetières, introduit 50% de produits bio et/ou locaux dans les cantines, limité la présence des perturbateurs endocriniens dans les contrats et achats publics, pour les produits d'entretien et les fournitures scolaires (dans les EAJE par

exemple, les savons sont sans parabène,).

*D'ici 2022, la Ville de Grenoble s'engage à aller encore plus loin pour garantir la bonne santé et le bien-être des habitant.e.s, en supprimant totalement l'usage des produits phytosanitaires et biocides sur le territoire de la commune, en remplaçant le plastique par du verre et/ou de l'inox pour les contenants alimentaires dans la restauration collective et en privilégiant des produits sans perturbateurs endocriniens dans les établissements gérés par la Ville recevant des enfants de moins de 3 ans. Dès cette année, la Ville met en place une campagne de communication pour informer et sensibiliser la population, les professionnel.le.s de santé et les professionnel.le.s de la restauration de la dangerosité des perturbateurs endocriniens. Un travail est également en cours pour élaborer des recommandations pour passer les marchés publics et adopter les bonnes pratiques d'achat.»*

---

## **La Ville de Grenoble réaffirme la nécessité de moderniser les réseaux des trains du quotidien**

4-(16837). DEPLACEMENTS : Débat public relatif au nœud ferroviaire lyonnais à long terme - Contribution de la Ville de Grenoble

Avec 750 000 habitant.e.s et 320 000 emplois, le bassin de vie grenoblois souffre d'une réelle insuffisance de l'offre ferroviaire du quotidien et d'une qualité de service dégradée, caractérisée

notamment par un manque de fiabilité qui pèse sur le quotidien des usager.e.s, tout particulièrement sur la ligne Grenoble-Lyon, première ligne ferroviaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes en nombre de voyageur.euse.s

Les nœuds ferroviaires lyonnais et grenoblois sont profondément interdépendants, telles qu'en témoignent les analyses de SNCF Réseau : 63 % des trains en circulation sur la section entre Lyon et Vénissieux sont à destination ou en provenance de l'étoile ferroviaire grenobloise, 40 % des trains dont l'origine est la gare de Lyon Part-Dieu ne sont pas à l'heure en gare de Grenoble, aussi, 20% des trains entre Lyon et Grenoble perdent du temps sur la section Grenoble-Moirans.

La Ville de Grenoble réaffirme la nécessité d'un confortement et d'un développement de la desserte ferroviaire de l'aire métropolitaine grenobloise et de la liaison ferroviaire entre Grenoble et Lyon.

Elle demande aussi au maître d'ouvrage de l'aménagement du nœud ferroviaire lyonnais de prendre en compte l'interdépendance des nœuds ferroviaires lyonnais et grenoblois, et donc d'intégrer des aménagements sur l'ensemble de l'axe Grenoble-Lyon ;

Enfin, la Ville de Grenoble va verser la contribution annexée au débat public du projet d'aménagement à long terme du nœud ferroviaire lyonnais, montrant la nécessité d'investir, en complément, sur le nœud

ferroviaire grenoblois, et notamment sur le projet de RER grenoblois prévu dans le projet du Plan de déplacement Urbain 2030 du SMTC.

Jacques Wiart, Conseiller municipal délégué aux Déplacements et à la Logistique urbaine, déclare : « *Le projet d'aménagement à long terme du nœud ferroviaire lyonnais doit impérativement intégrer des aménagements sur l'ensemble de l'axe Grenoble-Lyon qualifié de « ligne malade » par la SNCF elle-même. La modernisation des réseaux des trains du quotidien est essentielle pour fiabiliser les parcours, réduire le nombre de retards et faciliter le report modal de la route vers le rail, en cohérence avec nos ambitions pour la transition énergétique et écologique.»*



---

## **Un plan d'actions suite aux préconisations de l'atelier citoyen sur la cohabitation piétons/cycles**

2-(5279) AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS

Plan d'actions suite aux préconisations présentées par l'atelier citoyen sur la cohabitation piétons/cycles.

En 2015, un processus d'évaluation partagé des Conseil Citoyens indépendants a amené la chartre des CCI à évoluer, prévoyant la création d'« Ateliers de projet », dont la mission est de permettre aux citoyens de produire des préconisations éclairées sur une politique municipale définie.

Trois ateliers de projet ont déjà eu lieu en 2018/2019 : l'atelier « Piétons/Cyclistes », l'atelier « Revitalisation des commerces de centre-ville », et l'atelier « Lutte contre l'isolement des personnes âgées ».

### Fonctionnement des Ateliers de projet

Mission : Elaborer collectivement des préconisations sur une politique municipale

Composition : 30 citoyen.e.s grenoblois (+16 ans) dont 17 citoyen.e.s tirés au sort et 13 citoyen.e.s volontaires dont 6 représentant.e.s des Unions de quartier, 6 représentant.e.s des Conseils citoyens indépendants et un représentant du Conseil consultatif des Résidentes Etrangères (CCREG).

Fonctionnement : Ces 30 citoyen.e.s, accompagnés par un tiers professionnel, peuvent auditionner les services municipaux et métropolitains mais aussi des experts ou des associations thématiques afin de construire des préconisations qu'ils présenteront ensuite en Conseil municipal. Chaque atelier compte un nombre de séances de travail limité (3 ou 4) sur des horaires permettant à chacun de participer.

Modalité de définition des thématiques : recueil chaque

année des thématiques pertinentes auprès des instances citoyennes et des services, choix parmi ces propositions de 5 thématiques par les élu.e.s, priorisation de ces thématiques par les Conseils citoyens indépendants

L'Atelier Piétons/Cyclistes est le premier atelier à faire l'objet d'un rapport de préconisations et d'une délibération en conseil municipal.

Suite aux 17 préconisations, 10 axes de travail ont été élaborés par la Ville de Grenoble, en lien avec Grenoble-Alpes Métropole et le SMTC pour améliorer la pratique cyclable et la cohabitation piétons cyclistes sur son territoire.

Parmi ces axes de travail, il est notamment prévu :

- d'étudier avec le SMTC la mise en place d'une **application Smartphone permettant de signaler les accidents ou incidents de la circulation** ;
- **de ne plus réaliser d'aménagement cyclable sur trottoir** sauf exception dûment justifiée ;
- d'installer avec la Métropole près de **2 000 stationnements vélos dont environ 1 000 situés aux abords du plateau piétonnier** pour inciter les cyclistes à se déplacer à pied au sein de la zone piétonne ;
- de poursuivre les plans piétons et vélo de secteur avec les habitant.e.s des différents quartiers de Grenoble et d'aboutir pour chaque plan à une programmation

d'aménagement à réaliser par la Métropole ;

- de lancer un travail avec les vélocistes pour **sensibiliser les cyclistes concernant l'équipement des vélos** et en particulier l'éclairage ;
- De désigner un référent vélo au sein de la Police municipale ;

Un point d'étape sera réalisé au bout d'un an.

Pascal Clouaire, Adjoint à la Démocratie locale, déclare :

*« Avec l'Atelier de projet Piétons/Cyclistes, Grenoble démontre une fois de plus son engagement en faveur de la démocratie locale. Les participant.e.s sont unanimes : le format fonctionne ! Nous devons aller plus loin et continuer à chercher de nouvelles manières de faire vivre la démocratie sur notre territoire. ».*



### Conservatoire de Grenoble : 5 nouvelles bourses

63-(15790). AFFAIRES CULTURELLES : Conservatoire de Grenoble – Evolutions des critères et modalités d'attribution des bourses pour les élèves

A la rentrée 2017, La Ville de Grenoble a mis en place une

bourse d'études au Conservatoire à rayonnement régional de Grenoble, dispositif unique en France. Au total, en 2019 le Conservatoire compte 26 élèves boursiers.

Cet outil novateur a attiré l'attention du Conseil départemental de l'Isère qui a souhaité le soutenir dans la convention pluriannuelle d'objectifs culturels de 2018 à 2020 signée avec la Ville de Grenoble. Ainsi, jusqu'à cinq élèves domiciliés dans d'autres communes du département et répondant aux autres critères d'attribution (quotient familial de 900 €, motivation et critères pédagogiques) pourront se voir attribuer ou reconduire une bourse d'étude.

Corinne Bernard, Adjointe aux Cultures, déclare : « Le Conservatoire, établissement de la Ville de Grenoble, a pour mission de favoriser l'accès de toutes et tous aux pratiques culturelles. C'est pour cette raison que nous avons mis en place la tarification sociale et solidaire des frais de scolarité ; la démarche de « passerelles » (pour accompagner les jeunes suivis par les structures de proximité vers le Conservatoire) ; et la bourse d'étude.

5 nouvelles aux élèves vont pouvoir accéder à cette bourse dès la rentrée 2019, une très bonne nouvelle pour celles et ceux qui souhaitent bénéficier de cet apprentissage exigeant. »

